



TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE SERVICE MÉDICO-SOCIAL (TP ASMS)

Titre de niveau 3

Arrêté du 24 juin 2025 relatif au titre professionnel
délivré par le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'insertion
RNCP 41365

Date d'échéance de l'enregistrement 04/10/2030

QU'EST-CE QUE LA FORMATION ASMS ?

L'Agent de Service Médico-social, assure l'hygiène des locaux, l'entretien du linge et participe au service de restauration en structures médico-sociales.

LES OBJECTIFS

La formation ASMS comprend 3 certificats de compétences professionnelles qui permettent d'assurer la propreté et l'hygiène des lieux (nettoyage et bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents), de seconder le personnel soignant dans l'accompagnement des résidents (contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement), participer aux repas et aider les résidents les plus autonomes à se déplacer (accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé).

L'ENTRÉE EN FORMATION

- . Pour les candidats qui souhaitent se perfectionner et se qualifier.
- . Pour les jeunes, pour les salariés, demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion professionnelle sans limite d'âge ni de statut.
- . En contact direct avec les usagers, la personne doit posséder un bon sens relationnel. Ses conditions de travail exigent de la polyvalence et une bonne résistance physique et psychologique.
- . L'entrée en formation est accessible avec ou sans diplôme, après positionnement par notre centre.
- . Le candidat doit maîtriser les savoirs fondamentaux (lecture/écriture).
- . Un délai d'accès de une semaine minimum est nécessaire entre la demande du bénéficiaire et le début de formation.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Formation de 6 à 8 mois en alternance centre de formation et entreprise.

3 Certificats de Compétences Professionnelles :

CCP 1 : Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents (105 Heures) :

- . Nettoyer les locaux et les sanitaires communs dans le respect des modes opératoires.
- . Appliquer des protocoles de bionettoyage des chambres et des surfaces.

CCP 2 : Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement (70 Heures) :

- . Contribuer au service du linge des résidents et de l'établissement.
- . Contribuer au service des repas des résidents.

CCP 3 : Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet personnalisé (70 Heures) :

- . Accompagner le résident dans ses déplacements.
- . Accompagner le résident à prendre son repas et à boire.

Compétences transversales de l'emploi :

- . Communiquer avec le résident, les visiteurs et l'équipe pluriprofessionnelle ;
- . Respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'établissement ;
- . Mettre en œuvre des modes opératoires et des protocoles en vigueur dans l'établissement.

UNE FORMATION ASMS VALIDÉE

Pour obtenir le titre professionnel complet, il faut avoir validé les 3 blocs de formation. En cas de validation partielle, le bénéfice d'un bloc validé est conservé.

L'évaluation se compose de plusieurs mises en situations professionnelles réelles et reconstituées.

- * Nettoyage d'un sanitaire
- * Bionettoyage d'une chambre
- * Réfection d'un lit
- * Collation / service d'un plateau
- * Déplacement d'un résident

Entretien final : Échange avec le jury. Il s'articule autour du dossier professionnel réalisé par le candidat en amont, et de sa prestation



SECTEURS D'ACTIVITÉ ACCESSIBLES :

- Les établissements médico-sociaux d'accueil ou d'hébergement des personnes en perte d'autonomie (EHPA, EHPAD, petites unités de vie, Résidences autonomie...).
- Accueils de jour.
- Les établissements médico-sociaux d'accueil ou d'hébergement des personnes en situation de handicap.
- Les entreprises assurant l'externalisation du nettoyage et du bionettoyage dans les établissements médico-sociaux.

EMPLOIS ACCESSIBLES :

- Agent de service hôtelier
- Agent hôtelier
- Agent de service logistique
- Agent de service hospitalier
- Agent de service hébergement

AIRE FORMATION, C'EST :

- . Un réseau de professionnels qui intervient tout au long de la formation pour partager son expérience de terrain
- . Une pédagogie active basée sur le travail de groupe, le projet et la pratique
- . Un suivi individualisé grâce à la disponibilité et au professionnalisme des formateurs
- . Des équipements performants : salle informatique, salles dédiées aux pratiques professionnelles
- . Possibilité de restauration sur place
- . Bâtiments et formations accessibles aux personnes en situation de handicap



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION
Prendre contact avec le Centre de formation
au 03.21.11.11.45

52 rue d'Isbergues
62120 Aire sur la Lys

aire-formation@cneap.fr
www.lycee-saintemarie.fr

n° de déclaration d'activité :
3162042062



MAJ-12/2025